

Ecole St Joseph

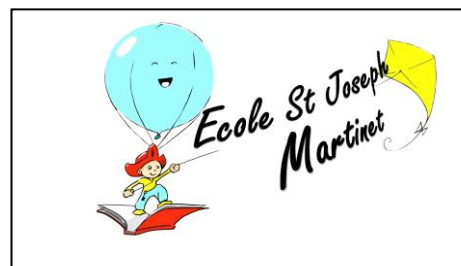
11, rue de la fontaine

85150 MARTINET

02 51 34 60 17

ecole.martinet @orange.fr

Site internet : ***martinet-stjoseph.fr***



Année 2020/2021

Vous trouverez dans cette circulaire les informations nécessaires pour préparer la rentrée de votre enfant dans les meilleures conditions.

La répartition pédagogique

Pour l'année 2020-2021, les enfants seront répartis sur 6 classes, de la manière suivante :

↳ PS – MS

Enseignante : Vanessa CHARDONNEAU à $\frac{3}{4}$ temps **ASEM** : Christelle RABILLER

↳ MS - GS

Enseignante : Aurélie MASSONNET **ASEM** : Christelle BOUCARD

↳ CP

Enseignantes : Anne-Christine MARTINEAU et Sandrine BUSSEROLLES (vendredi)

↳ CE1- CE2

Enseignante : Marine PENAUD à $\frac{3}{4}$ temps

↳ CE2-CM1

Enseignante : Marion COUTEAU

↳ CM2

Enseignante : Mélanie ROBIN à mi-temps

La rentrée 2020

Rentrée des enfants : le mardi 1^{er} septembre 2020

Le vendredi 28 août 2020 de 16h à 18h, les enseignants seront dans les classes et ils se tiendront à disposition des familles pour accueillir les enfants et les parents qui le souhaitent. Les élèves pourront ainsi déposer leur matériel de rentrée, en particulier les enfants qui sont en maternelle (couverture, boîtes de mouchoirs, fournitures...). C'est l'occasion de reprendre contact avec l'enseignant avant la rentrée.

Nous travaillons sur une semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires de l'école

Les horaires de l'école sont les suivants :

Le matin : 8h45-12h L'après-midi : 13h30-16h45

- Le matin, les enfants doivent arriver entre **8h35 et 8h45**. Les élèves de PS, MS, GS et CP sont accueillis directement dans leur classe. Pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2, ils rejoignent leur classe si leur enseignant n'est pas de surveillance de la cour le matin.
- Le midi, les enfants qui mangent chez eux, partent à 12h.
- L'après-midi, les enfants doivent être présents entre 13h20 et 13h30.
- Le soir, la classe se termine à 16h45, tous les enfants qui ne seront pas récupérés à 17h00 seront amenés automatiquement au centre de loisirs sous réserve d'avoir complété le dossier d'inscription en début d'année.

IMPORTANT

En dehors des horaires d'ouverture, la porte d'entrée est fermée. L'école décline toute responsabilité en dehors des horaires légaux.

Il est obligatoire que **tous les enfants soient ponctuels** pour la rentrée en classe du matin et de l'après-midi.

Rentrée de septembre

Après la fermeture de l'école au mois de mars et un retour des enfants dans des conditions différentes en mai et juin, nous n'avons pas pu vous envoyer un bilan des apprentissages. En septembre et octobre, un bilan des acquisitions sera réalisé pour chaque enfant à partir de l'année de Grande Section. Un retour vous sera fait avant les vacances d'octobre.

Les absences

Prévue ou imprévue, toute absence doit être signalée. Pour les absences prévues, vous les signalerez dans le cahier de liaison de votre enfant. Pour les absences non prévues, nous vous demandons de les signaler en appelant l'école.

L'éducation chrétienne

Des temps d'éveil à la foi dans les classes de maternelle et CP sont assurés par les enseignantes, d'autre part, les élèves seront invités à participer aux différents temps forts de l'année.

A partir du CE1, les enfants ont le choix entre catéchèse ou culture chrétienne. Le temps de catéchèse ou culture chrétienne est balisé sur un après-midi par mois. En fonction du parcours choisi, différents ateliers seront proposés. Pour les élèves de CE1, vous avez dans l'enveloppe de préparation de la rentrée, un dépliant explicatif. Vous devez aussi compléter le coupon et l'agrafer à la fiche de renseignements.

Pourquoi la catéchèse ?

Pendant les temps forts, votre enfant découvrira qui est Jésus et comment dans leur vie celui-ci les accompagne et les guide. La catéchèse essaie de faire grandir une vie de foi chez l'enfant. Ces temps de catéchèse impliquent les enfants dans une démarche de croyance de Jésus. La catéchèse est obligatoire pour **la préparation au baptême, première communion et à la profession de foi.**

Pourquoi la culture chrétienne ?

La culture chrétienne permet d'acquérir des connaissances sur la religion chrétienne. Elle apporte une culture religieuse mais n'amène pas les enfants sur un chemin de foi.

Nous vous demandons, en tant que parents de faire un choix réfléchi qui réponde aux attentes de votre enfant ainsi qu'aux vôtres. Ce choix suppose que vous puissiez accompagner votre enfant du mieux que possible pour son bien-être, mais aussi pour celui des autres enfants et des adultes qui animent ces moments. **Vous noterez votre choix sur la fiche de renseignements de votre enfant.**

Contrat de scolarisation

Pour les nouvelles familles, nous vous demandons de signer le contrat de scolarisation et de le remettre dans l'enveloppe Ce contrat est signé une fois dans la scolarité de votre enfant sauf si nous devons lui apporter des changements.

Le règlement intérieur sera collé dans les cahiers de liaison en début d'année scolaire. Vous pouvez déjà en prendre connaissance en allant sur le site de l'école dans l'onglet : notre école.

Assurance scolaire

Votre enfant doit être assuré en « responsabilité civile » : cela couvre les dommages causés par votre enfant sur autrui et en « individuelle accident » : cela couvre votre enfant s'il se blesse lui-même.

« L'individuelle accident » est pris en charge sous la forme d'un contrat collectif souscrit à la Mutuelle Saint Christophe. Vous trouverez les garanties de cette assurance et le mode d'emploi pour imprimer votre attestation sur le site de l'école dans la rubrique « le coin des parents ».

Contribution des familles

Nous vous demandons de **compléter en ligne** en allant sur le site de l'école le document concernant la contribution des familles pour l'année scolaire 2020-2021.

Vous allez sur le site de l'école :

<http://martinet-stjoseph.fr/>

Vous cliquez sur l'onglet ASSOCIATIONS et vous trouverez le lien pour compléter le formulaire.

Pour l'année 2020-2021, la contribution des familles est de 28.50 euros par mois, par enfant. Ce montant inclus l'assurance scolaire (5,50 par an).

Cette contribution des familles sert à assurer le paiement des emprunts immobiliers, les dépenses d'entretien liées à l'école et les frais suivants : charges de direction, charges de prévoyance des salariés OGEC, service comptabilité, plan de formation des salariés OGEC, assurances et impôts, mise en sécurité de l'école.

Inscription restaurant scolaire

La communauté de communes des Achards est gestionnaire du restaurant scolaire. Vous avez déjà un compte famille, vous allez sur le site pour réserver les repas

<https://cc-paysdesachards.portail-familles.net>

Le tarif applicable au 1^{er} septembre 2020 est le suivant :

• **TARIFS**

Les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2020 seront les suivants :

	Repas forfait	Repas occasionnel	Repas occasionnel non-prévu	Repas PAI
Tarifs habitants CCPA	3.80 € soit 53.58 € /mois	4.15 €	5.30 €	1.94 €
Tarifs hors territoire CCPA	4.37 € soit 61.61 €/mois	4.77 €	6.10 €	2.23 €

Un document explicatif est joint aux documents de rentrée.

Vous n'avez pas de compte famille. Vous complétez le document à déposer à la mairie. Vous recevrez ensuite les codes d'accès pour le portail familles. Pour toutes difficultés pour vous inscrire sur le portail ou questions, adressez-vous à la mairie.

Vous devez aller vous inscrire sur le portail de la communauté de communes **avant le 19 juillet 2020**.

Dons FADEC

Cette année, les fêtes d'école n'ont pas eu lieu. Particuliers, entreprises, vous avez envie de faire un geste et de soutenir notre école et ses projets. Je vous propose de faire un don à l'école avec des conditions financières intéressantes si vous êtes imposables.

Ci-dessous une copie du bulletin de soutien qui vous donne les conditions pour la déduction de vos impôts.

BULLETIN DE SOUTIEN

FAITES DES ÉCONOMIES D'IMPÔT !

	Catégorie d'impôt	% de réduction	Coût réel pour un don de 100 €	Conditions limitatives
PARTICULIER	Impôt sur le revenu, si vous êtes imposable	66 %	34 €	20 % du revenu imposable
ENTREPRISE	Impôt sur les sociétés	60 %	400 €	5 % du chiffre d'affaires

OUI, JE SOUHAITE APPORTER MON AIDE À L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE VENDÉE.

☐ **MON DON PONCTUEL**
Je fais un don de : €.

☐ **MON DON RÉGULIER**
Je fais un don de : € / mois.
Pour mettre en place le don régulier, une autorisation de prélèvement vous sera envoyée.

☐ Je désire affecter % de mon don à l'Enseignement Catholique de Vendée.

☐ Je désire affecter % de mon don à l'établissement de mon choix :

☐ Mme ☐ M.
Nom ou raison sociale :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tél : ... / ... / ... / ...
E-mail :

À remplir et à renvoyer sous enveloppe affranchie à :
FADEC 85 (Fonds d'Aide au Développement de l'Enseignement Catholique de Vendée)
L'Aubépine, Route de Moulleron le Capitif, CS 20059
85002 LA ROCHE SUR YON Cedex

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en nous écrivant. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à d'autres organismes, merci de bien vouloir cocher la case ci-contre. ☐

Merci de vous adresser à Anne-Christine Martineau, chef d'établissement, pour obtenir le document à compléter.